

Les "manières de table" de Grégoire le Grand: des cuillers envoyées de Lérins à Rome

Bruno Judic

▶ To cite this version:

Bruno Judic. Les "manières de table" de Grégoire le Grand: des cuillers envoyées de Lérins à Rome. Le Moyen Age. Revue d'histoire et de philologie, 2000, CVI, p. 49-62. hal-00984168

HAL Id: hal-00984168 https://univ-tours.hal.science/hal-00984168

Submitted on 27 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dans Le Moyen Âge. Revue d'Histoire et de Philologie, 1 / 2000, tome CVI, p. 49-62.

Bruno JUDIC

Les "manières de table" de Grégoire le Grand: des cuillers envoyées de Lérins à Rome.

Le registre des lettres de Grégoire le Grand conserve deux lettres adressées à des abbés de Lérins. Dans les deux lettres on peut trouver des conseils de direction spirituelle caractéristiques de la doctrine de Grégoire; on peut donc penser que ces deux lettres ont été supervisées par Grégoire lui-même. D'autres aspects de leur contenu sont intéressants. La première évoque le passage d'Augustin, envoyé par Grégoire pour évangéliser les Anglais: c'est donc un document à verser au dossier de cette mission anglaise initiée par Grégoire dont il vaut la peine de reprendre en entier le contenu:

"Grégoire à Etienne abbé du monastère qui est appelé Lérins en Gaule.

Le rapport d'Augustin porteur de la présente lettre nous a rendu joyeux: il nous a raconté que ta Dilection, comme il le faut, est vigilante et il affirme que les prêtres, les diacres et toute la congrégation vivent dans l'unanimité et la concorde. Et parce que la bonté des prévôts est la règle salutaire des sujets, prions le Seigneur tout-puissant pour que la grâce de sa pitié t'excite toujours dans les bonnes œuvres, qu'elle garde ceux qui te sont confiés loin de toute tentation de l'illusion diabolique et qu'elle permettre de vivre avec toi dans une charité et une conversion qui lui soit agréable. Parce que l'ennemi du genre humain ne se repose pas de piéger les bonnes actions mais s'efforce par une fourberie continuelle à décevoir quelque part les âmes de ceux qui servent Dieu, ainsi, frère très cher, exhortons-nous pour que tu exerces ta sollicitude avec vigilance et que tu gardes ceux qui te sont confiés par la prière et un souci prévoyant de telle sorte que le loup qui tourne autour ne trouve aucune occasion de mordre et qu'ainsi quand tu rendras en bonne santé à notre Dieu ceux dont tu as reçu la charge, sa grâce réponde par des récompenses à ton labeur et qu'elle multiplie pour toi les désirs de la vie éternelle.

Nous avons reçu les cuillers et les assiettes que tu nous as envoyées et nous remercions ta charité parce que tu as montré combien tu aimes les pauvres, toi qui as envoyé des objets nécessaires à leur usage."(1)

La lettre est datée de juillet 596 par les éditeurs des M.G.H. comme par D. Norberg mais elle ne comporte plus d'indications finales de date. C'est la dernière partie de cette lettre qui va nous retenir. Comment faut-il comprendre ce "don" de cuillers et d'assiettes pour les pauvres? Il faut pour cela reprendre le dossier concernant les pauvres chez Grégoire et aussi le dossier de ses relations avec la Gaule.

Cette phrase relève d'abord du souci de Grégoire envers les pauvres, souci très manifeste dans tout le Registre des lettres et en plein accord avec la doctrine qu'il exprime dans la Règle pastorale (2). Il se soucie de fournir aux pauvres des ressources

matérielles dont ils ont le plus grand besoin. Il se montre ainsi reconnaissant envers de grands personnages qui disposent de leur fortune pour les pauvres. En juillet-août 592 il évoque le cas de la femme de Redemptus en Sicile qui a vendu une coupe en argent au profit de ses affranchis et donné un plateau en argent à un monastère (3). En juin 597 il remercie le médecin Théodore à Constantinople qui a envoyé des dons pour les captifs et pour les pauvres, ainsi que la patricienne Theoctista et André qui ont donné trente livres pour le rachat des captifs et pour les pauvres (4). Ce souci des pauvres résulte d'une disposition spirituelle qu'il exprime dans une autre lettre à Theoctista: "Nous ne devons en rien mépriser nos frères même rejetés et pauvres" (fév. 601) et plus explicitement encore à Jean préfet du prétoire d'Italie: "ce qu'on donne à un pauvre n'est pas un don mais un échange mutuel" (mars 600) (5).

Cette attitude spirituelle et morale passe par des dispositions concrètes. Le souci des pauvres fait partie de la charge épiscopale. Il rappelle fréquemment à des évêques cet aspect de leurs tâches. Ainsi à Maximien évêque de Syracuse, en septembre puis en octobre 593, il évoque ce que "ton *ordo* exige envers les pauvres" (6). A Jean évêque de Ravenne, il rappelle qu'il doit agir pour le conventus des pauvres et le conventus des nobles (juil. 593) (7). Trois cas sont spécialement intéressants: Janvier évêque de Cagliari en Sardaigne, très inférieur à sa tâche, se voit rappeler la nécessité de défendre les pauvres opprimés (juil. 600)(8). L'évêque Paschasius de Naples construit un bateau au lieu de s'occuper des pauvres en mars 603 (9). Marinianus évêque de Ravenne, proche de Grégoire puisque issu du monastère du Cœlius, se voit rappeler aussi en avril 596 la tâche de secourir les pauvres: "je m'étonne si celui qui a des vêtements, qui a de l'argent, qui a des celliers bien remplis, n'a rien à donner aux pauvres" (10). D'une manière plus générale, comme le laisse penser le cas du conventus pauperum de Ravenne, il y a lieu de supposer un groupe organisé, au moins dans certaines circonstances, sous ce terme de pauvres; ainsi la litanie septiforme organisée contre la peste, attestée en 590 et en 602, comporte un groupe des pauvres et des enfants (11).

Le souci des pauvres passe en effet par des institutions dont le fonctionnement

peut être routinier. C'est d'ailleurs aussi le souci de Grégoire de rappeler sans cesse la signification ultime de ces institutions. Le budget des dépenses de l'Eglise est divisé en quatre parts, l'une est destinée aux pauvres comme il apparaît clairement dans une lettre de juin 595 à Leontius évêque visiteur de l'Eglise de Rimini et dans les réponses à Augustin de Canterbury en juillet 601 (12). C'est évidemment ainsi qu'il faut comprendre le rappel de la portio pauperum dans une lettre à Paschasius de Naples en juillet 601 (13). Cette part des pauvres correspond aussi à une organisation déjà établie depuis longtemps, peut-être depuis Léon le Grand (14). En février 595 il évoque au notaire Castorius un héritage dont la valeur devrait aller aux pauvres et l'achat de blé à Ravenne pour la diaconie. En décembre 600, le religieux Jean est préposé aux tables des pauvres et à la fourniture de la diaconie (15). D'autres lettres évoquent le détail de versements à effectuer en argent ou en nature pour des pauvres parfois désignés par leur nom (16). Il faut ajouter de ce point de vue l'existence des xenodochia qui sont des fondations destinées précisément à venir en aide aux pauvres, ce que Grégoire rappelle en avril 599 au defensor Romanus pour Syracuse et en novembre 602 à Senator pour Autun (17).

Mais on remarquera particulièrement l'équivalence très fréquente que Grégoire établit entre les pauvres et le patrimoine de l'Eglise romaine. Les expressions telles que *res pauperum, causa pauperum* désignent en fait le patrimoine de l'Eglise romaine. Par là Grégoire veut bien faire comprendre pourquoi il est si attentif à la bonne gestion de ce patrimoine et à la bonne rentrée de ses revenus. Cela vaut pour l'Italie comme pour la Gaule(18). En juillet 596 précisément il se montre soucieux de recouvrer les revenus du patrimoine de l'Eglise romaine en Gaule en tant que bien des pauvres. Il attend des ressources qui doivent être transférées à Rome pour les "pauvres de Saint Pierre".

Est-ce que les cuillers et les assiettes de l'abbé Etienne ont un rapport avec tout

cela? Elles sont destinées aux pauvres, et comme Grégoire l'en remercie, il s'agit évidemment des pauvres de Rome. Mais comment doit-on comprendre concrètement cet envoi? On peut imaginer deux significations possibles: soit il s'agit d'assiettes et de cuillers qui serviront réellement dans un réfectoire pour prendre des repas, dans ce cas il s'agit d'objets communs vraisemblablement en bois dont la valeur unitaire est faible et le don n'a d'intérêt que s'il porte sur une quantité importante (plusieurs centaines au moins); soit il s'agit de cuillers et de plats en métal précieux, en argent par exemple, et ce don est un moyen de transférer vers Rome l'équivalent d'une grande valeur monétaire dont la liquidation permettra d'acheter à Rome les aliments nécessaires aux pauvres. Les mots eux-mêmes *cochleares et circuli* ne peuvent pas nous orienter franchement vers l'une ou l'autre hypothèse(19).

Mais s'agit-il vraiment d'un don? En juillet 596 Grégoire écrit à Virgile évêque d'Arles que les revenus du patrimoine de l'Eglise romaine en Gaule doivent servir aux aumônes pour les pauvres (20). Auparavant en septembre 595 il avait recommandé à Brunehaut le prêtre Candidus responsable du patrimoine de l'Eglise romaine qui sert aux dépenses pour les pauvres, en juillet 596 il rappelle aux rois Théodebert et Théoderic que le bienheureux Pierre prince des apôtres répondra de ce qu'ils font pour le bien de ses pauvres (*in rebus pauperum eius*)(21). Toujours en juillet 596 il écrit à Protasius évêque d'Aix (en Provence): il lui recommande d'encourager Virgile d'Arles à restituer à Rome les revenus du patrimoine de l'Eglise romaine parce que ce sont les biens des pauvres et qu'il ne doit pas conserver chez lui la fortune de Saint Pierre et de ses pauvres (*res sancti Petri et pauperum eius*); au même moment il recommande à Arigius patrice de Gaule le prêtre Candidus qui gouverne le patrimoine de l'Eglise romaine c'est à dire *res pauperum* (22). Par ailleurs nous avons vu ci-dessus que Grégoire remerciait de généreux donateurs mais il s'agissait de puissants laïcs.

Il semble beaucoup plus réservé quand les dons viennent d'ecclésiastiques. En juillet 591 il écrit à Félix évêque de Messine: "Nous n'aimons pas les cadeaux"; Félix lui avait envoyé des vêtements brodés de palmes ("palmatiennes" sûrement de grande

valeur); ils ont été vendus et la somme renvoyée à Félix (23). En novembre 594 il voudrait refuser les cadeaux que lui envoie Jean évêque de Prima Iustiniana en Illyrie: "il serait tout à fait inconvenant que nous recevions des cadeaux de frères soumis aux pillages et aux malheurs", pourtant il se laisse fléchir, les délégués de l'évêque ont avancé un nouvel argument: les cadeaux sont apportés "à celui de qui l'offrande de votre Fraternité ne pouvait être repoussée", c'est à dire Saint Pierre lui-même et implicitement ses pauvres (24). En octobre 595 puis de nouveau en août 596, il reçoit des cadeaux (exenia) de Dominique évêque de Carthage, à chaque fois il accepte mais avec réticence (25). En octobre 596 le cadeau (benedictio) envoyé par l'évêque Jean de Syracuse est jugé excessif parce qu'il y a beaucoup de pauvres à Syracuse qui auraient besoin de tels dons (26). On remarquera, là encore, la proximité chronologique de ces lettres avec celle adressée à Etienne de Lérins.

Certes, Etienne n'est pas un évêque et il y avait vraisemblablement beaucoup moins de pauvres autour de Lérins qu'à Syracuse. Pourtant, ces refus ou ces réticences de Grégoire ont une raison profonde: éviter tout rapprochement avec la simonie, avec une forme quelconque de corruption. La lettre à Jean de Prima Iustiniana contient ainsi une mise en garde contre la simonie. Cela vaut aussi pour la Gaule; une lettre de juillet 599 à Syagrius (Autun), Etherius (Lyon), Virgile (Arles) et Didier (Vienne) contient une longue dénonciation de la simonie, très argumentée, qui laisse penser que le mal était profond dans les Eglises de Gaule (27). Un abbé aussi peut succomber à la simonie et la lettre de 599 évoque le cas des monastères et des *xenodochia* victimes de cette pratique. Il faut d'ailleurs évoquer ici un passage un peu mystérieux de la deuxième lettre de Grégoire concernant Lérins envoyée à l'abbé Conon en octobre 600. Une phrase signale en effet le laxisme imprudent du prédécesseur de Conon: s'agit-il d'Etienne? (28) Si c'était le cas, on pourrait aussi flairer un soupçon de simonie dans le "don" des cuillers et des plats.

Ces objets étaient peut-être un moyen de transférer des revenus du patrimoine de l'Egise romaine. S'il s'agit d'objets en argent, cela expliquerait l'absence totale de

réserve de la part de Grégoire qui récupère ainsi une partie de la res pauperum, puisque ces objets vont servir à l'usage des pauvres. Que de tels objets se trouvent dans un monastère est tout à fait possible comme on l'a vu ci-dessus avec le don d'un plateau en argent (scutella argentea) pour un monastère de Sicile. E. Patlagean mentionne des clercs qui reçoivent une donation d'une pieuse et riche laïque consistant en vases, plats et cuillers d'argent (29). L'archéologie témoigne de l'existence de ces cuillers d'argent qui peuvent être non seulement des objets précieux par leur valeur métallique mais encore des objets à usage eucharistique dans la liturgie grecque. Cet usage eucharisitique de la cuiller n'était peut-être pas inconnu en Occident aux Vème-VIème siècles au moins par les relations avec des Byzantins par exemple des marchands grecs et syriens. A Rome, Grégoire devait aussi connaître cet aspect de la liturgie grecque, lui qui avait passé plusieurs années à Constantinople. Vladimir Milojcic a reconsidéré l'ensemble du matériel archéologique connu en Occident en ce qui concerne ces cuillers d'argent. Contrairement à ce qui avait souvent été affirmé jusque là il apparaît que l'usage grec de la cuiller eucharistique a peut-être été connu en Occident et pratiqué en particulier dans certaines régions où l'influence byzantine pouvait se faire sentir: le nord et l'est du monde mérovingien où les influences byzantines pouvaient parvenir par l'Europe centrale, l'Angleterre en relation avec le monde mérovingien mais aussi avec Byzance. Cependant les cuillers découvertes dans des sépultures sont totalement absentes de l'Italie, de la Gaule méridionale et de la péninsule ibérique qui avaient aussi des relations suivies avec Byzance. On trouve quand même des cuillers en argent à Rome, dans la plaine du Pô, dans la région de Bordeaux dans le mobilier de trésors (30).

Ce type de cuiller a été évoqué à propos du trésor de Sutton Hoo. On y trouve en effet deux cuillers d'argent portant l'une l'inscription *Saulos*, l'autre l'inscription *Paulos*. Ces deux cuillers étaient associées à des plats ou bols peu profonds également en argent, une association de *cochleares et circuli* avec une évidente symbolique chrétienne sur les cuillers mais aussi probablement sur les plats décorés de deux bandes suivant les deux diamètres et formant une croix. Les inscriptions sur les cuillers peuvent

aussi évoquer le baptême par le passage de *Saulos* à *Paulos*. R. Bruce-Mitford observe que si les deux cuillers sont d'origine byzantine, l'inscription *Saulos* a dû être rajoutée après coup — contrairement à l'inscription *Paulos* qui est d'origine — et dans un milieu non grec par exemple en Gaule dans l'entourage d'un évêque lié à la christianisation de l'Angleterre (31).

Le monastère de Lérins peut très bien apparaître comme un relais entre l'Orient byzantin et l'Angleterre. Il est lié de longue date aux îles britanniques; il aurait accueilli saint Patrick au Vème siècle et au cours de ce même siècle, Fauste, abbé de Lérins, avant de devenir évêque de Riez, était d'origine bretonne (32). On sait, par Grégoire, que la mission d'Augustin est passée par Lérins. Enfin dans la seconde moitié du VIIème siècle, Benoît Biscop passa deux ans à Lérins vers 665-667, lors d'un grand voyage qui le mena aussi à Rome. Augustin n'est pas simplement passé à Lérins; c'est là qu'il s'est arrêté en 596, en proie au doute sur l'avenir de sa mission; de Lérins il est revenu à Rome, d'où la lettre qu'il rapporte à Grégoire et le bon rapport sur la vie à Lérins dont Grégoire félicite l'abbé Etienne. Lérins a donc joué un rôle important pour cette première mission anglaise. Si cette abbaye disposait de pièces d'orfèvrerie pour les envoyer à Rome, pourquoi ne pas imaginer que les cuillers de Sutton Hoo seraient passés par là et sans doute aussi par Autun dont l'évêque a été remercié pour l'aide apportée à Augustin; soit en Provence, soit à Autun, un artisan pouvait faire ce travail de retouche remarqué par R. Bruce-Mitford. Ce travail d'ailleurs modifiait la signification de ces objets: si ces cuillers avaient à l'origine un usage eucharistique, le rapprochement des deux noms de Paul, avant et après la conversion, leur conférait désormais un sens baptismal.

Dans l'autre hypothèse, si ces cuillers et ces assiettes sont des objets communs, des ustensiles directement utilisables par les pauvres de Rome, certaines questions

demeurent. Si Grégoire les accepte sans réserve, c'est peut-être qu'il s'agit encore d'une forme de revenus du patrimoine de l'Eglise romaine. Ces objets devaient être en bois (33) et la matière première proviendrait de ce patrimoine. Resterait alors le travail des moines. On peut parfaitement admettre que ce travail artisanal ait pu être accompli par des moines; même en dehors de la Règle bénédictine qui favorise le travail manuel monastique, on trouve des encouragements à ce type d'activité. Jean Cassien, dans les Institutions, encourage les moines à travailler matériellement s'il s'agit de fournir des aliments et des soutiens aux affamés et aux prisonniers (34). Or Grégoire a profondément subi l'influence de Cassien et son idéal monastique a été nourri de Cassien; il pouvait donc considérer ce don d'objets artisanaux comme parfaitement en accord avec la règle monastique. On peut encore évoquer une autre hypothèse: les objets fabriqués avec le bois de l'Eglise romaine proviendraient d'ateliers laïcs et dans ce cas leur coût correspondrait à des revenus du patrimoine que Lérins transmettrait de cette façon. Revenons sur la phrase mystérieuse de la lettre à l'abbé Conon. Grégoire déplore l'attitude laxiste du prédécesseur de Conon, mais rien ne prouve qu'il s'agissait d'Etienne. Il y a peut-être eu entre ces deux abbés un épisode bref mais difficile avec un personnage insuffisant à la tâche. Il est possible aussi que Grégoire ait été lassé, à la longue, des empiètements de Lérins sur le patrimoine romain; tant qu'Etienne transmettait les revenus sous une forme ou une autre, tout allait bien; mais le "laxisme" d'Etienne pourrait signifier que ces transferts furent incomplets, insuffisants et aléatoires.

Même si la deuxième hypothèse, la plus "triviale", semble plus vraisemblable par le contexte de la phrase, "ad usus pauperum", la première hypothèse ne peut être écartée complètement. Le lien entre les objets précieux et le secours des pauvres est bien attesté dans le monde byzantin à la même époque et dans les lettres de Grégoire. On peut d'ailleurs penser que cet usage caritatif d'objets en argent est à l'origine d'une légende rapportée par Jean Diacre. Grégoire avait donné toute sa fortune aux pauvres, mais il lui

restait une *scutella* d'argent dans laquelle sa mère Sylvie faisait mettre chaque jour les légumes crus qui servaient de repas pour son fils. Or un jour un pauvre vint avec insistance demander l'aumône à plusieurs reprises et Grégoire n'avait plus rien à lui donner. Il finit par lui donner la *scutella* d'argent qui, bien entendu, représentait une forte valeur monétaire et non pas un ustensile pour le pauvre (35).

Ainsi nous pouvons voir dans l'envoi de cuillers de Lérins à Rome tout l'intérêt que Grégoire portait aux pauvres; cet intérêt pour les pauvres implique une surveillance attentive de la gestion du patrimoine de l'Eglise romaine, conçu comme le bien des pauvres. Cet envoi de cuillers s'inscrit sans doute dans un tel contexte qu'il s'agisse d'objets usuels ou d'objets de luxe. Les objets usuels proviennent sans doute du travail manuel des moines et d'une matière première, le bois, issue peut-être d'un domaine de l'Eglise romaine, à moins qu'il ne s'agisse d'une compensation pour l'utilisation d'un tel domaine par Lérins. Les objets de luxe constitueraient un moyen de transférer une valeur monétaire; incidemment des cuillers d'argent ont sans doute aussi une signification religieuse forte, en tant qu'instrument eucharistique dans la liturgie grecque; cette signification ne pouvait échapper à Grégoire et leur "conversion" à l'usage des pauvres en serait encore plus symbolique. Enfin de tels objets pouvaient aussi être réinterprétés en Occident dans un sens baptismal comme l'indiqueraient les cuillers de Sutton Hoo qui auraient pu avoir transité par Lérins, relais attesté justement par Grégoire, entre Rome et l'Angleterre (36).

Notes:

- 1. GREG. ep. 6, 54 M.G.H. (= 6, 57 C.C.): Cochleares vero et circulos quos direxisti suscepimus et caritati tuae gratias agimus, quia, qualiter pauperes diligas, ostendisti, qui ad usus eorum quae sunt necessaria direxisti. M.G.H.: Monumenta Germaniae Historica, Epistolae I et II Gregorii I Papae Registrum epistularum, éd. P. EWALD et L. HARTMANN, Berlin 1891 et 1899; C.C.: Registrum epistularum sancti Gregorii Magni, éd. D. NORBERG, Corpus Christianorum series latina 140 et 140A, Turnhout 1982; S.C.: GREGOIRE LE GRAND Registre des lettres, éd. P. MINARD, Sources Chrétiennes 170 et 171, Paris 1991. Cette lettre doit avoir un caractère personnel selon les critères de D. NORBERG, "Qui a écrit les lettres de Grégoire le Grand?", Studi Medievali, 1, 1980, p. 1-17 et E. PITZ, Papstreskripte im frühen Mittelalter. Diplomatische und rechtsgeschichtliche Studien zum Brief-Corpus Gregors des Grossen. Sigmaringen 1990, p. 237. Je remercie les professeurs Pierre Toubert et Ian Wood des conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur le thème de cet article.
- 2. Ainsi dans GREGOIRE LE GRAND, *Règle pastorale*, 1. 2, c. 5, éd. et trad. F. ROMMEL, C. MOREL, B. JUDIC, S.C., t. 381, Paris 1992, p. 197 et 227: "Que le pasteur se garde en s'élevant d'être inattentif aux misères du prochain, et en se faisant tout proche des misères du prochain d'abandonner les hautes aspirations" et "La parole magistrale ne pénètre pas l'esprit du pauvre, si une main charitable ne la fait pas agréer par son cœur... il est indispensable aux pasteurs de pourvoir aussi des biens extérieurs... Que leur ardent désir des ferveurs intérieures de leurs ouailles ne leur fasse pas oublier de pourvoir aussi à leur vie matérielle." D'une manière générale voir Michel

MOLLAT, *Les pauvres au moyen âge*, Paris 1978, en part. p. 30-35 et les études réunies sous la direction de Michel MOLLAT, *Etudes sur l'histoire de la pauvreté*, 2 vol. Paris 1974 cf. infra note 14.

3. ep. 2, 50 M.G.H. (= 2, 44 C.C.) au sous-diacre Pierre en Sicile en juillet-août 592: *concam argenteam* et *scutellam argenteam*.

4. ep. 7, 25 M.G.H. (= 7, 25 C.C.) à Théodore médecin à Constantinople et ep. 7, 23 M.G.H. (= 7, 23 C.C.) à Theoctista patricienne et André.

5. ep. 11, 27 M.G.H. (= 11, 27 C.C.) à Theoctista et ep. 10, 8 M.G.H. (= 10, 8 C.C.) à Jean. Cette notion d'échange mutuel est parfaitement explicité dans le Pastoral: "Quand nous procurons le nécessaire à des indigents, nous leur rendons ce qui est leur bien, nous ne faisons pas largesse du nôtre; nous acquittons une dette plus que nous n'accomplissons une œuvre de miséricorde." GREGOIRE LE GRAND, *Règle pastorale*, 1. 3, c. 21, S.C. t. 382, p. 395.

6. ep. 4, 14 M.G.H. (= 4, 14 C.C.).

7. ep. 3, 54 M.G.H. (= 3, 54 C.C.). Ce *conventus* pose un problème d'interprétation: Ewald et Hartmann puis D. Norberg mettent une virgule entre *pauperum* et *nobilium* dans l'expression *in conventu pauperum*, *nobilium*. Baluze ne mettait pas de virgule et en concluait à l'existence de nobles appauvris. La virgule impliquerait alors l'existence de groupes statutaires à Ravenne; pour Hartmann il s'agirait de la distinction classique entre plébéiens et patriciens ou dans le contexte de l'empire tardif entre *humiliores* et *honestiores*.

8. ep. 10, 17 M.G.H. (= 10, 17 C.C.): les pauperes et les minores sont opprimés par les

maiores. Sans doute y-a-t-il ici aussi à l'arrière-plan des groupes statutaires.

9. ep. 13, 29 M.G.H. (= 13, 27 C.C.) à Anthemius sous-diacre de Campanie: l'évêque de Naples construit un bateau alors qu'il y a des *oppressi pauperes*. Une autre lettre rappelle aux évêques la nécessité d'offrir leur protection aux pauvres opprimés: ep. 13, 31 M.G.H. (= 13, 29 C.C.) en mars 603.

10. ep. 6, 63 M.G.H. (= 6, 33 C.C.) à Secundus serviteur de Dieu à Ravenne.

11. ep. 13, 2 M.G.H. (= append. 9 C.C.) et Append. IX Annonce pour la litanie septiforme dans S.C. 371, p. 469: le groupe des pauvres et des enfants part de l'église Sainte Cécile (Trastévère). Dans la version que donne Grégoire de Tours, *Decem libri historiarum* 10, 1, il ne s'agit que du groupe des enfants qui partent de l'église des SS. Jean et Paul, cf M. HEINZELMANN, *Gregor von Tours "Zehn Bücher Geschichte"*, Darmstadt 1994, p. 206.

12. ep. 5, 48 M.G.H. (= 5, 48 C.C.) à Leontius évêque visiteur de l'Eglise de Rimini. ep. 11, 56a M.G.H. à Augustin de Canterbury. Sur ces *responsa* voir P. MEYVAERT, "Le libellus responsionum à Augustin de Cantorbéry: une œuvre authentique de Grégoire le Grand", dans J. FONTAINE, R. GILLET, S. PELLISTRANDI, *Grégoire le Grand*, Paris 1986, p. 543-550 où l'auteur démontre l'authenticité grégorienne de ce texte à l'exception d'une interpolation portant sur des questions matrimoniales.

13. ep. 11, 22 M.G.H. (= 11, 22 C.C.) à Pascasius évêque de Naples.

14. cf M. ROUCHE, "La matricule des pauvres. Evolution d'une institution de charité du Bas-Empire jusqu'à la fin du haut moyen -âge", dans *Etudes sur l'histoire de la pauvreté, Moyen-Age - XVIème siècle*, Publications de la Sorbonne, Paris 1974, 2 vol.,

p. 83-110 en part. p. 95-98 et C. PIETRI, Roma Christiana, I, Rome 1976, p. 134. Voir surtout O. BERTOLINI, "Per la storia delle diaconie romane" dans Archivio della Società Romana di Storia Patria LXX, 1947, p. 1-145, établit p. 19 l'équivalence entre patrimoine de l'Eglise romaine et res pauperum, examine p. 3-4 le cas de la lettre 11, 17 au religieux Jean qui pourrait impliquer l'existence d'une "diaconie" à Rome dans un sens bien attesté seulement plus tard mais suit l'opinion de Marrou sur "l'origine orientale des diaconies romaines" et leur émergence tardive (VIIème siècle), il s'agit alors d'organismes d'assistance liés à une église ou une communauté monastique avec un ressort territorial précis. Que cette forme d'assistance ne soit pas encore explicitement attestée à Rome au temps de Grégoire — alors qu'elle l'est à Ravenne et à Naples — n'implique nullement l'absence d'engagement de l'Eglise romaine dans l'assistance aux pauvres, cf p. 1-21 sur le rôle de Grégoire le Grand. cf C. PIETRI, "Clercs et serviteurs laïcs de l'Eglise romaine au temps de Grégoire le Grand" dans Grégoire le Grand. Colloque C.N.R.S. éd. J. FONTAINE et alii. Paris 1986, p. 107 -122. A. AUGENTI, Il Palatino nell'alto Medioevo, dans R. FRANCOVICH e G. NOYÉ (ed.), La storia dell'alto medioevo italiano alla luce dell'archeologia (VIème-Xème), Florence 1994, p. 676 et F. ASTOLFI, F. GUIDOBALDI, A. PRONTI, Horrea Agrippiana, dans Archeologia Classica 30, 1978, p. 86-89. Raimund HERMES, "Die stadtrömischen Diakonien", dans Römische Quartalschrift für christliche *Altertumskunde und für Kirchengeschichte* 91, 1996, p. 1 - 120.

15. ep. 5, 25 M.G.H. (= 5, 25 C.C.) à Castorius notre notaire et ep. 11, 17 M.G.H. (= 11, 17 C.C.) au religieux Jean.

16. Par exemple: ep. 1, 37 M.G.H. et C.C. au sous-diacre Anthemius, il lui donne une liste de personnes à secourir avec le montant à verser. ep. 1, 44 M.G.H. et C.C. au sous-diacre Pierre en Sicile: une pension annuelle pour Filimoud aveugle et nécessiteux avec le détail de la pension. ep. 1, 54 M.G.H. et C.C. au sous-diacre Pierre: détail des

versements à effectuer pour les pauvres. Un exemple intéressant est ep. 6, 10 M.G.H. et C.C. à Candidus responsable du patrimoine de l'Eglise romaine en Gaule en septembre 595; il lui demande d'acheter, avec les *solidi* tirés du patrimoine, des vêtements pour les pauvres et des esclaves anglais; en effet le transfert direct de l'argent n'est pas possible entre la Gaule et Rome. C'est peut-être un élément d'explication de la lettre à Etienne de Lérins.

17. ep. 9, 130 M.G.H. (= 9, 131 C.C.) au defensor Romanus et ep. 13, 11 M.G.H. (= 13, 9 C.C.) à Senator.

18. Sur l'équivalence entre patrimoine de l'Eglise et bien des pauvres, voir par exemple: ep. 3, 57 M.G.H. et C.C à Italica patricienne (la *causa pauperum* en Sicile, août 593), ep. 5, 26 M.G.H. et C.C. à Vincomalus defensor, il est nommé *defensor ecclesiae pro pauperum commodiis*, février 595; ep. 3, 55 M.G.H. et C.C. au diacre Cyprien recteur du patrimoine de Sicile, il s'occupe de la *res pauperum*; ep. 10, 10 M.G.H. et C.C. à Zittanus magister militum en Sicile, mai 600: nous nous efforçons de défendre avec raison le bien des pauvres (*res pauperum*); ep. 13, 22 M.G.H. (= 13, 20 C.C.) aux évêques de Sicile, janvier 603, qu'ils agissent *pro dispensatione rerum pauperum*; ep. 11, 43 M.G.H. et C.C. à Asclepiodotus patrice des Gaules, les besoins des pauvres (*utilitates pauperum*) sont assurés par ses efforts.

19. Sur le mot cochleare, le Thesaurus Linguae Latinae donne quatre références contemporaines de celle de Grégoire le Grand: la Vita de Césaire d'Arles 1, 37: in usum mensae suae argentum numquam habuit absque cochlearia; Grégoire de Tours, Gloria martyrum 79, positum cochlearium sumit... ferventamque cibum velociter ingluttivit; Venance Fortunat, Vita Radegundis 19, 44, parata mensa missorium cochleares cultellos cannas potum et calices... intromittebatur; Papyri Marini 80 coll. II, 5 cochleares numero septem. Le sens du mot ne fait pas problème mais on voit qu'il peut

s'agit d'un objet précieux, la mention d'une cuiller en argent utilisée par Césaire d'Arles est évidemment intéressante pour nous du fait des liens entre Césaire et Lérins, mais c'est aussi un objet utilitaire comme l'indique Grégoire de Tours ou encore un papyrys de Ravenne. Voir aussi C. DAREMBERG, E. SAGLIO, Dictionnaire des Antiquités, t., 2, 1887: existence de cochlear en argent, en bronze ou en os; A. P. KAZHDAN ed. Oxford Dictionary of Byzantium, t. III, 1991, M.M. MANGO, à l'article "Spoons", indique qu'elles peuvent être en argent, en bronze ou en os et avoir à la fois un usage domestique et un usage cultuel. Il y avait deux types de cuillers, une plus grande, ligula (lat.), et une plus petite, kochliarion, la cuiller de type ligula a remplacé la cuiller kochliarion mais le nom de cette dernière est restée en usage dans l'Orient grec, cf grec moderne chouliari. On pourrait ajouter qu'en Occident aussi le même nom est resté en usage cf franç. cuiller, ital. cucchiaio, esp. cuchara. Sur l'usage cultuel de la cuiller, voir infra. Plus généralement voir François BARATTE, La vaisselle d'argent dans le monde romain, bilan et perspectives, dans Antiquité Tardive 5, 1997, p. 25-28 et Marlia MUNDELL MANGO, Continuity of fourth/fifth century silver plate in the sixth/seventh centuries in the Eastern Empire, ibid., p. 83-92.

20. ep. 6, 51 M.G.H. (= 6, 54 C.C.) à Virgile d'Arles, la même lettre recommande Augustin dans son voyage vers l'Angleterre.

21. ep. 6, 5 M.G.H. et C.C. à Brunehaut et ep. 6, 49 M.G.H. (= 6, 51 C.C.) à Theodebert et Theoderic rois des Francs.

22. ep. 6, 53 M.G.H. (= 6, 56 C.C.) à Protasius évêque d'Aix et ep. 6, 56 M.G.H. (= 6, 59 C.C.) à Arigius patrice de Gaule.

23. ep. 1, 64 M.G.H. et C.C. à Felix évêque de Messine.

24. ep. 5, 16 M.G.H. et C.C. à Jean évêque de Prima Iustiniana en Illyrie.

25. ep. 6, 19 M.G.H. et C.C. et ep. 6, 60 M.G.H. (= 6, 63 C.C.) à Dominique évêque de Carthage.

26. ep. 7, 9 M.G.H. et C.C. à Jean évêque de Syracuse. cf J. RICHARDS, *Gregory the Great, consul of God*, Londres 1980, p. 95 et p. 96-97 sur les secours fournis aux pauvres par Grégoire.

27. ep. 9, 218 M.G.H. (= 9, 219 C.C.) à Syagrius, Etherius, Virgile et Didier, évêques en Gaule.

28. ep. 11, 9 M.G.H. et C.C. à Conon abbé de Lérins: "La sollicitude des prévôts est la protection des sujets parce que celui qui veille sur le dépôt de la foi déjoue les pièges de l'ennemi. Par le rapport de notre très révérend frère et coévêque Menas, nous avons appris combien d'habileté tu mets à diriger les frères et combien de zèle à veiller à leur bonne garde. Et de même que le pardon imprudent de ton prédécesseur nous a souvent attristé quand nous l'avons entendu, de même la sollicitude de ta prévision nous réjouit parce que, sans aucun doute, la protection de ton zèle sert pour toi à ta récompense et pour les autres comme exemple utile." La suite de la lettre est un condensé de conseils de direction des âmes parfaitement dans le style du Pastoral ou des *Moralia*; on y retrouve aussi — et ce n'est sûrement pas un hasard — l'influence de Cassien: "Pour ceux qui te sont confiés, qu'il appartienne à ton zèle de leur interdire la gourmandise, l'orgueil, l'avarice, les mauvaises paroles et toutes les impuretés avec la grâce favorable de notre Rédempteur..." cf F.H. DUDDEN, *Gregory the Great*, Londres 1905, p. 81.

29. E. PATLAGEAN, *Pauvreté économique et pauvreté sociale à Byzance 4ème-7ème siècles*, Paris 1977, p. 348, voir aussi p. 323: objets d'orfèvrerie dans un trésor de

monastère, p. 200 vases précieux dans le trésor de Stouma. Du même auteur: La pauvreté à Byzance au temps de Justinien: les origines d'un modèle politique, dans *Etudes sur l'histoire de la pauvreté*, dir. M. MOLLAT, p. 59-82. Que des objets précieux permettent le transfert de valeur entre la Gaule et Rome est implicite à partir de ep. 6, 10 supra note 16.

30. V. MILOJCIC, "Zu den spätkaiserzeitlichen und merowingischen Silberlöffeln" dans Bericht der Römisch-Germanischen Kommission 49, Berlin 1968, p. 111-133. L'auteur insiste nettement sur la possibilité que des cuillers d'argent découvertes en particulier dans des sépultures aient pu avoir un usage eucharistique en Occident au moins dans le nord et l'est du monde mérovingien. Cet usage serait ancien et témoignerait d'une histoire liturgique indépendante de Rome. Certaines cuillers portent en effet des inscriptions qui prennent tout leur sens dans un contexte eucharistique. Par ailleurs certains textes déjà connus peuvent être aussi invoqués dans ce sens. Ainsi l'auteur s'appuie sur un texte mentionné par DU CANGE: ... oblatae servantur, cum cochleari argenteo quo in patena ponuntur. Il s'agit d'un texte provenant du cartulaire du Monastier Saint-Chaffre dans le Velay, de la fin du XIème siècle mais qui conserve peut-être des témoins d'époque antérieure puisque ce monastère est de fondation mérovingienne, cf U. CHEVALIER, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier,... Paris 1884, p. 43; ce cartulaire-chronique évoque la venue de moines de Lérins au VIème siècle appelés par Calmilius le fondateur, cf. aussi C. LAURANSON-ROSAZ, L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIIIème au XIème siècle. La fin du monde antique?, Le Puy-en-Velay 1987, p. 217 et 282-283. Ce rattachement originel à Lérins, précieux dans notre contexte, n'est cependant pas rare et pourrait être un "topos" cf infra note 32. H. LECLERCQ, art. "cuiller" dans le D.A.C.L. fournissait déjà une liste de cuillers d'argent trouvées en Occident et s'interrogeait aussi sur leur usage; il ne décèle aucun usage eucharistique de la cuiller en Occident mais conserve néanmoins un doute sur quelques témoignages dont le texte signalé par Du Cange. E.

SALIN, *La civilisation mérovingienne, t. II, Les sépultures*, Paris 1952, ne mentionne des cuillers en argent que pour l'époque romaine, p. 228 sépulture de la deuxième moitié du IIIème siècle, p. 245 sépulture du IVème siècle. Plus récemment M. SCHMAUDER, "Löffel", dans J. ENGERMANN et C.B. RÜGER ed., *Spätantike und frühes Mittelalter: Ausgewählte Denkmäler im Rheinischen Landesmuseum Bonn*, Cologne 1991, p. 290-295, est réservé sur la destination exacte des cuillers "chrétiennes" à une époque aussi ancienne: eucharistie, baptême, repas funéraire, usage caritatif? Il reste que des cuillers en argent peuvent ajouter à leur caractère matériellement précieux une valeur symbolique chrétienne par une inscription.

31. cf R. BRUCE-MITFORD, *The Sutton Hoo Burial*, 3 vol., Londres 1983, vol. 3, 1, p. 125-146 sur les plats au décor cruciforme et sur les cuillers en argent. On peut aussi remarquer que le British Museum présente, non loin des objets de Sutton Hoo, une vitrine contenant le trésor de Lampsaque, trésor byzantin du VIIème siècle formé d'objets datés de l'époque de Justinien et de Héraclius; on peut y noter tout spécialement la grande quantité de cuillères en argent du même type que celles de Sutton Hoo et portant aussi une inscription chrétienne (nom d'apôtres); à ces cuillères sont associés deux larges bols en argent également du même type que ceux de Sutton Hoo et portant aussi le même décor de larges bandes en croix; c'est bien la même association de *circuli et cochleares* cf V. MILOJCIC, art. cit., p. 140.

32. cf F. PRINZ, *Frühes Mönchtum im Frankenreich*, 2ème éd. Munich 1988, p. 54 et 74. L'auteur souligne aussi les liens entre Lérins et le développement du monachisme en Gaule p. 85. Sur Lérins: S. PRICOCO, *L'isola dei santi. Il cenobio di Lerins e le origini del monachesimo gallico*. Rome 1978. René NOUAILHAT, *Saints et patrons. Les premiers moines de Lérins (Univ. de Besançon. Recherches d'Histoire Ancienne 84)*. Paris 1988. A. de VOGÜÉ, "Les débuts de la vie monastique à Lérins. Remarques sur un ouvrage récent", dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique* 1993, p. 5-53. M.

LABROUSSE, E. MAGNANI, Y. CODOU, J.-M. LE GALL, R. BERTRAND, V. GAUDRAT, *Histoire de l'abbaye de Lérins*, Bellefontaine 2005. Yann CODOU et Michel LAUWERS (dir.), *Lérins, une île sainte de l'Antiquité au Moyen Age, Centre d'Etudes Médiévales de Nice* 9, Brepols 2009.

33. Sur l'hypothèse de cuillers en matériaux communs, bois ou os, voir C. J. JACKSON, "The Spoon and its history, its form, material and development particularly in England", dans Archaeologia 53, Londres 1892, p. 107-146 s'intéresse surtout à l'époque moderne mais évoque des cuillers en bois ou en os au moyen-âge (p. 120); C. LELONG, La vie quotidienne en Gaule à l'époque mérovingienne, Paris 1963, p. 120-121; A. FERDIERE, Les campagnes en Gaule romaine, t. 1, Paris 1988, p. 242: manche de couteau en os; G. COULON, Les Gallo-Romains, t. 2, Paris 1990, p. 137: usage de récipients en bois. Le catalogue Un village au temps de Charlemagne. Moines et paysans de l'abbaye de Saint-Denis du VIIème siècle à l'an mil, Paris 1988, p. 254 sur les ustensiles de cuisine renvoie aux fouilles de Charavines (Isère), Dossiers Histoire et Archéologie n° 129, juil. 1988, pour la découverte d'objets en matériaux périssables. Des cuillers en os ne sont pas non plus exclues: J. COLLIS et B. KJOLBYE, "Early Medieval Bone Spoons from Winchester", Antiquaries Journal LIX, 1979, p. 375-391 et B. KJOLBYE, "Spoons and knives. Early medieval spoons" dans Martin BIDDLE ed. Artefacts from Medieval Winchester, Oxford 1990, t. II, p. 828-831. Dans le cas d'objets communs, on pourrait aussi faire le parallèle avec un don de vêtements pour les pauvres de Saint Pierre envoyé par Reccared, le roi des Wisigoths, cf. ep. 9, 230 MGH, p. 226: il s'agit d'une variante de la lettre qui ne figure que dans la collection Hispana, Grégoire écrit: dona vestrae excellentiae quae pauperibus beati Petri apostoli sunt transmissa, trecentas cucullas accepimus et... exoramus ut cuius vos pauperes vestimentorum largitate protexistis. Dans ce cas il ne peut s'agir du produit des domaines de l'Eglise romaine, mais de la largesse d'un roi catholique envers l'Eglise romaine.

34. JEAN CASSIEN, *Institutions cénobitiques*, éd. J.Cl. GUY, S.C. t. 109, Paris 1965, 1. X, c. 22, p. 420-423, cf F. PRINZ, op. cit. p. 533. H. LECLERCQ, art. "Lérins", D.A.C.L. (1929) évoque la "variété des productions qui disent assez quelle part honorable était faite au travail, soit des mains, soit de l'esprit". A.H.M. JONES, *The Later Roman Empire*, t. II, Oxford 1973, p. 931 signale les nombreux métiers, artisanat, industrie, exercés par les moines et renvoie à Palladius, Hist. Lausiaque 32 et à Jean Moschus, Pré Spirituel 194. L'abbé ALLIEZ, *Histoire du monastère de Lérins*, t. I, Paris 1862, p. 325-335 s'interroge sur cette correspondance entre Grégoire et Lérins, en particulier sur la contradiction entre l'éloge d'Etienne dans la lettre de 596 et les reproches faits au prédécesseur de Conon en 600. Il remarque la charité d'Etienne, p. 336, à propos de ce don de cuillers et de plats. F.H. DUDDEN, *Gregory the Great*, 1905, p. 80, note aussi cette apparente contradiction qu'il met au compte d'abord de l'habileté d'Etienne qui par un cadeau de cuillers et de plats fait ainsi bonne impression sur Grégoire — Grégoire semble pourtant avoir d'habitude plus de flair — et ensuite d'un changement d'avis de Grégoire.

35. JEAN DIACRE, Vita S. Gregorii Magni, I, 10, P.L. 75, c. 66.

36. Sur Grégoire et la mission anglaise: Robert Austin MARKUS, "The Chronology of the Gregorian Mission to England: Bede's Narrative and Gregory's Correspondence" dans Journal of Ecclesiastical History 14, 1963, p. 16-30 repris dans Id., From Augustine to Gregory the Great, Londres, 1983; Id. "Gregory the Great and a papal missionary strategy" dans Studies in Church History, t. VI: The Mission of the Church and the Propagation of the Faith, Cambridge, 1970, p.29-38; Henry MAYR-HARTING, The Coming of Christianity to Anglo-Saxon England, Londres 1972; Georg JENAL, "Gregor der Grosse und die Angelsachsenmission (596-604)" dans Anglo-Sassoni al di qua e al di là del mare. Settimane di studio...sull'alto medioevo XXXII, t. II, Spolète,

1986, p. 793-849; Henry CHADWICK, "Gregory the Great and the Mission to the Anglo-Saxons" dans *Gregorio Magno e il suo tempo*, t. I, Rome, 1991, p. 199-212. En dernier lieu Ian WOOD, "The Mission of Augustine of Canterbury to the English" dans *Speculum, a Journal of Medieval Studies*, t. 69, 1994, p. 1-17 insiste sur la place du monde gallo-franc dans la mission anglaise, en particulier p. 5-6, le lien chez Grégoire entre la mission anglaise, les domaines de l'Eglise romaine en Gaule, le souci des pauvres et la lutte contre la simonie dans l'Eglise franque; Grégoire ne séparait pas son intérêt envers la mission anglaise et son souci de réforme de l'Eglise franque. Il faut enfin resituer cet échange entre Grégoire et Lérins dans le cadre d'échanges entre Grégoire et la Provence, cf. B. JUDIC, L'influence de Grégoire le Grand dans la Provence du VIIème siècle, dans *L'Eglise et la Mission au VIème siècle. La mission d'Augustin de Cantorbéry et les Eglises de Gaule sous l'impulsion de Grégoire le Grand. Actes du Colloque d'Arles de 1998*, présenté par Christophe DE DREUILLE. Paris, Cerf, 2000, p. 89 - 120, en part, p. 95-97.